

D- PIÈCES JOINTES

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Enquêtes publiques



Préfet de la Marne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Sainte Croix » sur le territoire des communes de Soudé et de Coole (11 éoliennes et 3 postes de livraison) présentée par la SARL Parc éolien de la Sainte Croix

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte

du mardi 23 août 2022 à 9 heures, au vendredi 23 septembre 2022 inclus à 17 heures, par arrêté préfectoral n° 2022-EP-143-IC sur la demande présentée par la Société Parc éolien de la Sainte Croix, 3 rue de l'Arrivée - 75015 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Sainte Croix » sur le territoire des communes de Soudé et de Coole (11 éoliennes et 3 postes de livraison). Aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Soudé et de Coole et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette enquête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Soudé (6 rue de Viry - 51320 Soudé), siège de l'enquête publique, et en mairie de Coole (Rue de la Mairie - 51320 Coole) ou par voie électronique à l'adresse suivante : dtt-secp-icpe@mame.gouv.fr. Monsieur Jean-Pierre Gidon, commandant de Police honoraire, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° 222000262/51 du 3 juin 2022 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés ;

• mardi 23 août 2022 à la mairie de Soudé de 9h00 à 12h00 ;
• jeudi 1er septembre 2022 à la mairie de Coole de 14h00 à 17h00 ;
• mercredi 7 septembre 2022 à la mairie de Soudé de 9h00 à 12h00 ;
• lundi 19 septembre 2022 à la mairie de Coole de 14h00 à 17h00 ;
• vendredi 23 septembre 2022 à la mairie de Soudé de 14h00 à 17h00.

Pour se rendre en Mairie, le port du masque est conseillé et il est préconisé d'apporter son propre stylo. Toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid 19 seront mises en œuvre par la commune. Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Soudé, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.mame.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - service environnement et territoires, par mail à l'adresse : dtt-secp-icpe@mame.gouv.fr, ou par voie postale à DDT 51 - Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule procédures environnementales - 40 boulevard Arnauld France - CS 60564 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne le 26 juillet 2022

Pour le Préfet et par délégation,

Le Chef de cellule

signé

Vincent ROGER

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Vie juridique des sociétés

Créations/Constitutions

CGN DRONE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST MEMMIE du 01/08/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : CGN DRONE. Siège : 37, rue de Poix 51470 ST MEMMIE. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 euros. Objet : toutes activités de démontage, nettoyage, traitement de toitures, façades et bardages par drone ; la destruction de nids de frelons asiatiques ; la prise de photographies et inspection vidéo-graphique de bâtiments par drone ; Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Yohan CHANGUION, demeurant 37, rue de Poix 51470 ST MEMMIE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Châlons en Champagne

Dissolutions/Liquidations/Cessations

SCEA "SAINT NICOLAS"

Société en cours de liquidation
Capital social : 118 500 €
Siège social : 51800 ELISE DAUCOURT
RCS CHALONS EN CHAMPAGNE 327 267 282

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2022, la collectivité des associés de la SCEA "SAINT NICOLAS" a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20 juillet 2022 et sa mise en liquidation amiable.

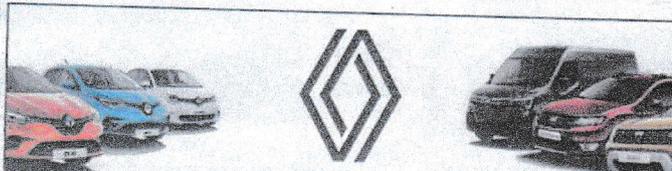
Elle a nommé en qualité de liquidateur Madame Noëlle FAUQUENOT, née LELONG, demeurant Rue du Moulin - 51800 ELISE DAUCOURT, et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquiescer le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés Rue du Moulin - 51800 ELISE DAUCOURT, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis,

Le Liquidateur,



**GROUPE AG AUTOMOBILES
SÉLECTION SPÉCIALE RENAULT OCCASIONS***



DAKIA SANDERO II
TcE 90 Essentiel
13.500 Km - 20/09/2020
15 980 €

RENAULT TWINGO III
TcE 95 Zen
1.800 Km - 26/04/2019
11 800 €

RENAULT CLIO IV
TcE 100 Business
15.619 km - 20/08/2020
15 800 €

MARQUE	MODELE	VERSION	KM	MEC	PRIX
RENAULT	CLIO IV SOCIETE	DCI 75 ECO2 AIR.MEDIANAV	98653	20/06/2013	6 250 €
DACIA	SANDERO	1.2 16V 75 E6 Ambiance	75800	30/08/2016	6 900 €
RENAULT	ESPACE V	dCI 160 Energy Twin Turbo Zen EDC	206000	23/09/2015	7 650 €
PEUGEOT	BOXER FOURGON	330 L2H1 2.2 HDI 130 PACK CLIM	17000	21/07/2016	10 200 €
DACIA	SANDERO II	TcE 90 E6C Advance	104010	11/04/2019	10 200 €
RENAULT	CLIO IV	dCI 75 Energy Business	77134	14/06/2018	10 900 €
PEUGEOT	207	207SW 1.6VTI 16V 120	28700	27/10/2008	11 500 €
FORD	FOCUS III	SW 1.6 TDCI 120 S&S Titanium PowerShift	108000	30/07/2015	12 100 €
RENAULT	KANGOO EXPRESS	1.5 DCI 75 E6 CONFORT	48226	22/05/2019	13 900 €
CITROEN	CS SOCIETE III	BLUEHDI 100 S&S BV M6 FEEL	20000	29/12/2020	14 200 €
RENAULT	MEGANE IV	Berline dCI 90 Energy Business	69760	18/07/2018	14 590 €
RENAULT	CAPTUR	TcE 90 E6C Business	14842	28/06/2019	15 225 €
RENAULT	KANGOO II	dCI 90 Energy Zen	54026	13/04/2018	16 490 €



RENAULT MEGANE IV
Berline Blue dCI 115 Business
19.954 km - 10/06/2021
19 325 €



RENAULT CLIO IV
E-Tech 140 - 21 Business
20.108 km - 23/06/2021
19 500 €



RENAULT GRAND SCENIC IV
Blue dCI 120 - 21 Business
35.000 km - 17/02/2021
22 450 €

MARQUE	MODELE	VERSION	KM	MEC	PRIX
RENAULT	KADJAR	dCI 110 Energy Intens EDC	64259	16/10/2018	18 900 €
RENAULT	MEGANE IV	Estade Blue dCI 115 - 20 Business	26656	16/09/2020	19 400 €
RENAULT	KADJARNOUVEAU	Blue dCI 115 Business	26715	14/02/2020	20 590 €
RENAULT	CAPTUR II	TcE 130 FAP Intens	35839	15/10/2020	20 730 €
RENAULT	SCENIC IV	dCI 160 Energy EDC Initiale Paris	66999	19/06/2018	20 990 €
RENAULT	KOLEOS II	Blue dCI 190 X-Tronic			
RENAULT	MASTER	All Mode 4x4-I Initiale Paris	20286	19/01/2021	35 380 €
RENAULT	GD VOLUME	22N ⁴ PROP RPJ3500 L4 ENERGY DCI 165	10	22/10/2020	36 660 €

*Sélection de véhicules d'occasion identifiés en stock au 04/08/2022

DES ÉQUIPES À VOTRE SERVICE POUR UN ACHAT EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Louez votre véhicule

SOUScrivez votre futur véhicule d'occasion Renault et autres marques avec ou sans apport.

Les occasions électriques

Retrouvez en large choix de véhicules électriques avec 72 points de contrôle

La garantie Renault

La garantie jusqu'à 99 mois (ou 100 000 km) vous offre la tranquillité de votre véhicule avec un minimum de 82 points de contrôle (selon le modèle)

Services et Ventes Automobiles

- Avenue du Bois Legras 51300 VITRY-LE-FRANÇOIS
- ZA de la Cense Bruilée 51800 SAINTE-MÉNEHOULD



Scannez-moi

Nous contacter ☎ 03 52 900 110 (appel non surtaxé)
www.groupe-ag-automobiles.fr Suivez toute notre actualité

Automobile

ACHAT

ACHAT CASH ET PAYE COMPTANT ts véhicules diesel, essence, utilitaires, camping-cars, 4x4 et P.L. de 2010 à 2020, même HS, en panne, fort kms, accidentés, gagés, roulants ou pas. Cha de banque ou esp. Me déplace 7/7. SPEED AUTO 61 - REIMS 06.68.13.98.98

BMW



Vends BMW 328 IA X-drive Luxury, 139.800km, année 09/2012, entretien BMW. CT OK, très bon état, non fumeur. Particulier tél. 06.16.69.69.21

AUTRES MARQUES

Pour passer une petite annonce dans nos titres, désormais merci d'appeler le 0909 102 259

Immobilier

CHAMPAGNE ARDENNE

LOCATIONS APPT. STUDIO/TYPE 1

51 Reims 350 €

STUDIO MEUBLÉ étud. ou stag., charges comprises EDF / eau / chauff., TBE, pkg facile, classe énergie C. Tél. : 03.26.02.04.06 / 06.86.96.04.00

51 Reims 360 €

Loue studio 20m², rue Croix Saint Marc, prox. lycée Clémenceau, FAC, IUT, rénové, calme, cuis. éq, frigo, sdd, Charges 44€, Classe énergie : C. Tél. : 03.26.70.04.37 Heures Fépas.

51 Reims 390 €

Idéal étudiant, secteur Saint Remy, F1 30m², cuis., séj., SDB / WC, grand balcon, gardien, interph., entrée sécur., classe énergie D 390€ + charges. Tél. 06.83.27.13.98

51 Reims 395 €

Loue T1 36m² idéal étudiant(e), secteur Clémenceau, cuis, séjour, sdb, gardien, interphone, cave, charges 30€ (chauf, compris). Classe énergie : C. Particulier tél. 06.26.89.51.91

Vous cherchez la bonne OCCAZ ?

RETROUVEZ toutes les annonces AUTOMOBILES de la région

Rendez-vous les LUNDIS et VENDREDIS dans votre journal **Le Lion - L'Ardenne**

P.J. 2

Selon l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de La Marne Agricole est fixé pour l'année 2022 à : 0,183 € hors taxe du caractère et selon les forfaits. Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.

PRÉFECTURE DE L'AUBE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale de renouvellement et d'extension de la carrière de craie à ciel ouvert exploitée par la société MERAT Amendement sur le territoire des communes de VILLENAXE-LA-GRANDE et MONTPOTIER

Il sera procédé à une enquête publique du 22 août 2022 à 14h00 au 21 septembre 2022 à 16h00 inclus, soit pendant 31 jours, portant sur la demande d'autorisation environnementale de renouvellement et d'extension de la carrière exploitée par la société MERAT Amendement et située aux lieux-dits « Les Pleux de la Mousse », « La Petite Contrée » et « Le fond de Nogent » sur le territoire des communes de VILLENAXE-LA-GRANDE et MONTPOTIER.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier en matière de VILLENAXE-LA-GRANDE et MONTPOTIER, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces dernières.

Le dossier comportant, notamment, une étude d'incidence sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :
- sur le site internet de la préfecture de l'Aube à l'adresse suivante : www.aube.gouv.fr > Publications > Aménagement du territoire - Environnement - Développement durable > ICPE Installations classées pour la protection de l'environnement > Enquêtes publiques 2022 > MERAT AMENDEMENT à Villenaxe-la-Grande et Montpotier - Carrière.
- sur un poste informatique à la préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde - 10000 Troyes, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h30, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.35.86) ou courriel (pref-ep-merat-amendement@aube.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courriel ou par courriel adressé à la préfecture de l'Aube aux adresses postale et électronique susmentionnées.

Le commissaire enquêteur, M. Philippe HANEN, professeur de lycée retraité, assurera des permanences en matière de VILLENAXE-LA-GRANDE, siège de l'enquête, et MONTPOTIER, afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public, les :
- Lundi 22 août 2022 de 14h00 à 16h00 - VILLENAXE-LA-GRANDE (ouverture).
- Samedi 3 septembre 2022 de 10h30 à 12h30 - MONTPOTIER.
- Jeudi 8 septembre 2022 de 16h00 à 19h00 - VILLENAXE-LA-GRANDE.
- Mercredi 21 septembre 2022 de 14h00 à 16h00 - VILLENAXE-LA-GRANDE (clôture).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :
- consignées sur les registres d'enquêtes établis sur feuillets non mobiles, cotés et parafés par le commissaire enquêteur, mis à disposition du public en matière de VILLENAXE-LA-GRANDE et MONTPOTIER aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- reçues de manière écrite ou orale par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences susmentionnées ;
- adressées à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur : soit par correspondance envoyée au siège de l'enquête à la mairie de VILLENAXE-LA-GRANDE, 1 place Georges-Clemenceau à VILLENAXE-LA-GRANDE (10370) ; soit par courrier électronique reçu jusqu'au 21 septembre 2022 à 16h00, à l'adresse mail suivante : pref-ep-merat-amendement@aube.gouv.fr.

La taille des messages électroniques et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à trente-cinq mégaoctets (35 Mo).

Les observations recueillies et communiquées aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la préfecture de l'Aube.

Des informations sur ce dossier peuvent être demandées à la société MERAT Amendement, à M. Jean-Pierre MERAT, responsable technique, par téléphone au 03.28.80.50.78 ou au 06.73.67.46.92 par courriel à l'adresse email : merat@orange.fr, à la préfecture de l'Aube par courriel à pref-ep-merat-amendement@aube.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Préfecture de l'Aube - Pôle de coordination interministérielle et de concertation publique - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex.

La préfecture de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Aube - pôle de coordination interministérielle et de concertation publique - et en matière de VILLENAXE-LA-GRANDE et MONTPOTIER pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le département de l'Aube et seront téléchargeables pendant une durée d'un an.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date de LOISY SUR MARNE du 02/07/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : PIERRE-MILLE - Siège : 3 Route de Châlons Champagne, 51300 LOISY SUR MARNE - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 10 000 euros - Objet : L'objet de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises. La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations - Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises - La gestion de son patrimoine. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. David PIERRE, demeurant 3 Route de Maisons de Champagne, 51300 LOISY SUR MARNE - Directeur général : M. Alexis MILLE, demeurant 11 Bis Rue des Aulx de Flaucourt - 51300 MAISONS EN CHAMPAGNE - La Société sera immatriculée au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE.

POUR AVIS - Le Président

SCEA GOMARD
Société Civile au Capital Social de 269 920 €
Siège Social : 15 rue des Grands Ayeux - 51400 COURTOISOLS - R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE

AVIS MODIFICATIF

Par décision du 01/03/2021, l'AGE a décidé la prorogation de la société de 74 ans pour la porter à 99 ans à compter du 13/03/1996.

PRÉFET DE LA MARNE
Liberté Égalité Fraternité

PREFET DE LA MARNE

Direction Départementale des Territoires Services Environnement, Eau, Préservation des Ressources

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relatif à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Sainte Croix » sur le territoire des communes de Soué et de Coole (11 éoliennes et 3 postes de livraison) présentée par la SARL Parc éolien de la Sainte Croix

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du mardi 23 août 2022 à 9 heures, au vendredi 23 septembre 2022 inclus à 17 heures, par arrêté préfectoral n° 2022-EP-145-FC sur la demande présentée par la SARL Parc éolien de la Sainte Croix, 3 rue de l'Arrivée - 75015 PARIS, en vue de réaliser l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Sainte Croix » sur le territoire des communes de Soué et de Coole (11 éoliennes et 3 postes de livraison). Aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Soué et de Coole et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant et la saisie d'un impact et d'un impact relatif à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Soué (6 rue de Vitry - 51320 Soué), siège de l'enquêteur publique, et en mairie de Coole (Rue de la Mairie - 51320 Coole) ou par voie électronique à l'adresse suivante : dot-seep-icpe@marne.fr.

Entité M. Dominique Jacques GAUTHIER et Mme Jocelyne Marie Thérèse FLAMAND, demeurant ensemble à SAINT MEMMIE (51) 11 rue du Vieux Chabrot, M. est né à CHALONS-SUR-MARNE (51) le 17 février 1950 et Mme est née à THEBLEMENT FAREMONT (51) le 21 juillet 1951. Mariés à la mairie de Maisons-en-Champagne (51) le 8 avril 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les époux ont des enfants à ce changement paternel, s'il y a lieu, seront reçus dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où comice à été élu à cet effet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement du régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour insertion Le notaire

mardi 23 août 2022 la mairie de Soué de 9h00 à 12h00 ;

jeudi 1er septembre 2022 à la mairie de Coole de 14h00 à 17h00 ;

mercredi 7 septembre 2022 à la mairie de Soué de 9h00 à 12h00 ;

lundi 19 septembre 2022 à la mairie de Coole de 9h00 à 12h00 ;

vendredi 23 septembre 2022 à la mairie de Soué de 14h00 à 17h00.

Pour se rendre en Mairie, le port du masque est conseillé et il est préconisé d'apporter son propre stylo. Toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid 19 seront mises en œuvre par la commune. Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Soué/Lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.marne.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - service environnement ou en mairie de Soué et en mairie de Coole et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou au refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Xavier DE LA ROCHEFOUCAULD, responsable du dossier, par mail à «developpement@sevalbrax.com» ou par voie postale, à la société SARL Parc éolien de la Sainte Croix, 3 rue de l'Arrivée - 75015 PARIS. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires par mail à l'adresse «dot-seep-icpe@marne.gouv.fr», ou par voie postale à DDT 51 - Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule des procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 80554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne le 26 juillet 2022

Pour le Préfet et par délégation, Le Chef de cellule, signé Vincent ROGER

EARL APPERT NOIZET
Société Civile au Capital Social de 137 998,36 €
Siège Social : Grande rue - 51800 GRATREUIL - R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE

AVIS MODIFICATIF

Par PV d'AGE en date du 10/09/22, les associés ont décidé de transférer le siège au 2 Grande rue - 51800 GRATREUIL et d'étendre l'objet social à l'activité de production d'énergie.

Pour avis, le Président,

Etude de Baillie

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Elienne VINCENT, notaire à CHALONS-EN-CHAMPAGNE (Marne), 55 avenue du Général Charles de Gaulle, le 25 juillet 2022, a été conclu le changement paternel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux consistant en une clause de préjudicé sur le logement de la famille et les meubles meublants, ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux.

Entité M. Dominique Jacques GAUTHIER et Mme Jocelyne Marie Thérèse FLAMAND, demeurant ensemble à SAINT MEMMIE (51) 11 rue du Vieux Chabrot, M. est né à CHALONS-SUR-MARNE (51) le 17 février 1950 et Mme est née à THEBLEMENT FAREMONT (51) le 21 juillet 1951. Mariés à la mairie de Maisons-en-Champagne (51) le 8 avril 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les époux ont des enfants à ce changement paternel, s'il y a lieu, seront reçus dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où comice à été élu à cet effet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement du régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour insertion Le notaire

mardi 23 août 2022 la mairie de Soué de 9h00 à 12h00 ;

jeudi 1er septembre 2022 à la mairie de Coole de 14h00 à 17h00 ;

mercredi 7 septembre 2022 à la mairie de Soué de 9h00 à 12h00 ;

lundi 19 septembre 2022 à la mairie de Coole de 9h00 à 12h00 ;

vendredi 23 septembre 2022 à la mairie de Soué de 14h00 à 17h00.

Pour se rendre en Mairie, le port du masque est conseillé et il est préconisé d'apporter son propre stylo. Toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid 19 seront mises en œuvre par la commune. Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Soué/Lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.marne.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - service environnement ou en mairie de Soué et en mairie de Coole et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou au refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Xavier DE LA ROCHEFOUCAULD, responsable du dossier, par mail à «developpement@sevalbrax.com» ou par voie postale, à la société SARL Parc éolien de la Sainte Croix, 3 rue de l'Arrivée - 75015 PARIS. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires par mail à l'adresse «dot-seep-icpe@marne.gouv.fr», ou par voie postale à DDT 51 - Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule des procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 80554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne le 26 juillet 2022

Pour le Préfet et par délégation, Le Chef de cellule, signé Vincent ROGER

UVMH UVMH
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 4 allée des Jardins du Roi 51300 VERZY 517 499 661 RCS REIMS

MODIFICATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 27/07/2022, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit à compter du 27/07/2022 :

La Société a pour objet, en France, et en tous autres pays :
- l'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gestion de produits dérivés, à des opérations à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compris d'instrument financier, contrat de capitalisation et toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compris d'instrument financier, contrat de capitalisation et toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compris d'instrument financier, contrat de capitalisation et toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compris d'instrument financier, contrat de capitalisation et toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compris d'instrument financier, contrat de capitalisation et toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compris d'instrument financier, contrat de capitalisation et toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compris d'instrument financier, contrat de capitalisation et toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compris d'instrument financier, contrat de capitalisation et toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compris d'instrument financier, contrat de capitalisation et toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compris d'instrument financier, contrat de capitalisation et toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compris d'instrument financier, contrat de capitalisation et toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compris d'instrument financier, contrat de capitalisation et toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compris d'instrument financier, contrat de capitalisation et toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compris d'instrument financier, contrat de capitalisation et toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compris d'instrument financier, contrat de capitalisation et toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compris d'instrument financier, contrat de capitalisation et toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compris d'instrument financier, contrat de capitalisation et toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, artisanal, industriel ou financier, en France ou à l'étranger, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou au transfert ;

la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CHALONS-EN-CHAMPAGNE en date du 26 juillet 2022, il a été constituée une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CANDIDE MD, SIEGE SOCIAL : 10 Allée des Tilleuls, CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51000) (Marne)

OBJET : l'acquisition, l'administration, et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, dont la société devient propriétaire.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1 000 euros - Montant des apports en numéraire : 1 000 euros

GERANCE : Monsieur David CARBOT, demeurant 2 Impasse de Rousseau, LA VEUVE (51520) (Marne).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Pour avis, l'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

SALVADORE CATTIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : 25 rue de Mars 51100 REIMS R.C.S. REIMS 802 928 014

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'associé unique a décidé le 30 juin 2022 de modifier l'objet social. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

La société a pour objet :
- le commerce en France et à l'étranger de détail d'habillement et d'accessoires en magasin spécialisé et internet ;

- la création et la vente de tous produits, œuvres numériques (NFT) et toute nouvelle technologie à venir) et objets ayant trait fait ;

- la réalisation de prestations de direction artistique, de vente d'utilisation de blockchain et autres outils numériques existants ou à venir en lien avec les mondes virtuels (gaming, metavers...) dans l'ensemble des domaines dans les activités citées ci-dessus.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de REIMS.

EARL BOSTOEN
Société civile au capital social de 159 300 euros
Siège social : 10 rue de Saint Quentin - 401167 287 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans la Marne Agricole du 15 juillet 2022, il fallait lire : « Par PV AGE du 23/06/2022, les associés ont nommé Patrick BOSTOEN demeurant 8 rue Sainte Croix - 51320 SOUDE en qualité de cogérant à compter du 01/09/2022 »

Pour avis, le Président,

Etude de Baillie

FOOD'N CO LEARNING
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 39 avenue Hoche 51100 REIMS 908 864 762 RCS REIMS

Aux termes d'une délibération en date du 20/07/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée FOOD'N CO LEARNING a décidé de transférer le siège social du 39 avenue Hoche 51100 REIMS au 26 rue Buiette 51100 REIMS à compter de ce jour et prend acte de la démission de Monsieur Sylvain BONAL de ses fonctions de directeur général de la société ce même jour. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

Pour avis, le Président,

Etude de Baillie

SAS LA FERME DU CENTRE
SAS à capital variable, au capital souscrit de 30 000 €
Siège social : 1 rue des Fripiers - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE 831 434 907 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL

Aux termes d'une AGE du 25/07/2022, les associés ont nommé Mme Nathalie SCHNEIDER, demeurant Chemin du Gué Ravigner - 51340 VANAILLÉ LES DAMES, en qualité de directeur général à compter du 25/07/2022 jusqu'au 31/12/2023, en remplacement de M. Stéphane DUBOIS, démissionnaire.

Pour avis, le Président,

Etude de Baillie

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Enquêtes publiques



**PRÉFET
DE LA MARNE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Sainte Croix » sur le territoire des communes de Soudé et de Coole (11 éoliennes et 3 postes de livraison) présentée par la SARL Parc éolien de la Sainte Croix

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte

du mardi 23 août 2022 à 9 heures,

au vendredi 23 septembre 2022 inclus à 17 heures,

par arrêté préfectoral n° 2022-EP-143-IC sur la demande présentée par la Société Parc éolien de la Sainte Croix, 3 rue de l'Arrivée - 75015 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Sainte Croix » sur le territoire des communes de Soudé et de Coole (11 éoliennes et 3 postes de livraison). Aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Soudé et de Coole et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Soudé (6 rue de Vitry - 51320 Soudé), siège de l'enquête publique, et en mairie de Coole (Rue de la Main - 51320 Coole) ou par voie électronique à l'adresse suivante : dd-seep-icpe@marne.gouv.fr. Monsieur Jean-Pierre Gadon, commandant de Police honoraire, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° E2203003251 du 9 juin 2022 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- mardi 23 août 2022 à la mairie de Soudé de 9h00 à 12h00 ;
- jeudi 1er septembre 2022 à la mairie de Coole de 14h00 à 17h00 ;
- mercredi 7 septembre 2022 à la mairie de Soudé de 9h00 à 12h00 ;
- lundi 19 septembre 2022 à la mairie de Coole de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 23 septembre 2022 à la mairie de Soudé de 14h00 à 17h00.

Pour se rendre en Mairie, le port du masque est conseillé et il est préconisé d'apporter son propre stylo. Toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid 19 seront mises en œuvre par la commune. Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Soudé, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.marne.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - service environnement ou en mairie de Soudé et en mairie de Coole et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Xavier DE LA ROCHEFOUCAULD, responsable du dossier, par mail à eeveloppement@anavelbrax.com ou par voie postale, à la société SARL Parc éolien de la Sainte Croix, 3 rue de l'Arrivée - 75015 PARIS. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse « dd-seep-icpe@marne.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51 - Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne le 26 juillet 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de cellule
signé
Vincent ROGER



Le portail
d'avis de marchés publics
le plus complet du web

L'Est éclair

B.P. 532 - 10081 TROYES CEDEX - Tél. 03.25.71.75.75

Édité par la S.A.S. L'Est éclair
Espace Régley - 1 bd, Charles-Battet - 10000 Troyes
Imprimé par la SA Société du Journal l'Union
6, rue Gutenberg - 51083 Reims cedex

Président, Directeur de la publication : Daniel PICAUT

Editeur délégué : Nicolas FOSTIER

Associé unique : NEW POLE CAP (NPC)

Abonnements : L'Est éclair - service clients - CS 10549
59023 Lille cedex - Tél. 03.66.890.406

- Tarif abonnement papier pour 12 mois : 485 €
- Prélèvement mensuel : 37,90 € (en moyenne).
- Tarif abonnement numérique 1 an : 219 €

Commission paritaire : n° 0425C8412 - Tirage moyen 26 498

Le groupe opte pour des matériaux respectueux de l'environnement : papier, les encres (sans composés organiques volatils). Il s'engage aussi avec Ecofolio, ce journal pouvant être recyclé.

Provenance du papier : France, Suède
Les papiers utilisés sont certifiés PEFC
Taux de fibres recyclées : supérieur à 50 % et jusqu'à 100 %
La fabrication de ce journal a généré l'émission de 95 g eq CO2



ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Vie juridique des sociétés

Créations/Constitutions

THK Tech

Par acte SSP, il a été constitué une EURL dénommée THK Tech
Capital : 1000€
Siège social : 4 Rue Marcel Paul 10100 ROMILLY SUR SEINE
Objet : Concessions et services en informatique (systèmes, logiciels, programmation, etc...), toutes activités connexes ou liées; Formation non réglementée dans les domaines précités.
Gérant : SASORITH Thongsak 4 Rue Marcel Paul 10100 ROMILLY SUR SEINE
Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS TROYES

RD LAVERIES

Par ASSP en date du 26/07/2022, il a été constitué une SARL dénommée : RD LAVERIES, Sigle : Speed Queen Siège social : 47 rue de Turerne 10000 TROYES Capital : 1000 € Objet social : Réalisation de services de lavage de linge en libre-service. Gérance : M Rémy Deberme demeurant 18 rue Henri Barbusse 10440 LA RIVIÈRE-DE-CORPS
Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de TROYES.

ACM

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS du 01/08/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : ACM, Siège : 1 boulevard de Dijon 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 000 euros.
Objet : Prise de participation de manière directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, dans toutes sociétés et/ou entreprises à l'exception des participations conférant la qualité de commerçant.
Exercice du droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Amaury FOUQUET demeurant 48 rue de Saint Pouange 10430 ROSIÈRES PRES TROYES. La société sera immatriculée au RCS de TROYES

Pour avis, Le Président

Modifications/Fusions/Absorptions

SCI MANCHE

Le 19.06.2022, l'associe unique de la sci manche, 66 boulevard gambetta 10000 troyes, capital 57168.36€, rcs 378744825 troyes, transfère le siège au domicile du gérant jean-sebastien sur site 16 rue des chataigniers 35310 cindre à compter du 20.06.2022. rad troyes. immat rcs reims

Dissolutions/Liquidations/Cessations

EARL DE PONTBARSE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en liquidation. Liquidateur : M. Patrick CUISIN demeurant à VILLECHETIF (10410), 14 Grande Rue. CAPITAL SOCIAL : 10 000,00 euros. SIEGE SOCIAL : 14 Grande Rue 10410 VILLECHETIF. RCS TROYES 429 008 287

LIQUIDATION

L'AGE du 05/07/2022, avec effet rétroactif au 31/05/2022, a approuvé les comptes de liquidation, donné quibus de la gestion et déchargé de mandat au liquidateur et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis, le liquidateur.

Publier votre
annonce légale :
vous êtes perdus ?



NOTRE ÉQUIPE
VOUS ACCOMPAGNE
ET VOUS CONSEILLE
POUR Y VOIR
PLUS CLAIR

☎ 03 26 50 50 66

📧 legale@lunion.fr

NOUVELLE FORMULE



Retrouvez
chaque semaine
votre rendez-vous
économique,
social et juridique

57€ par an

Abonnez-vous
dès maintenant
au 03 66 890 406

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Enquêtes publiques



Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Sainte Croix » sur le territoire des communes de Soudé et de Coole (11 éoliennes et 3 postes de livraison) présentée par la SARL Parc éolien de la Sainte Croix

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte

du mardi 23 août 2022 à 9 heures,
au vendredi 23 septembre 2022 inclus à 17 heures,

par arrêté préfectoral n° 2022-EP-143-IC sur la demande présentée par la Société Parc éolien de la Sainte Croix, 3 rue de l'Arrière - 75015 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Sainte Croix » sur le territoire des communes de Soudé et de Coole (11 éoliennes et 3 postes de livraison). Aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Soudé et de Coole et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exécutant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Soudé (6 rue de Vitry - 51320 Soudé), siège de l'enquête publique, et en mairie de Coole (Rue de la Marie - 51320 Coole) ou par voie électronique à l'adresse suivante : dtd-seep@ccpe@mame.gouv.fr. Monsieur Jean-Pierre Godon, commandant de Police honoraire, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° E22000052/51 du 9 juin 2022 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés.

- mardi 23 août 2022 à la mairie de Soudé de 9h00 à 12h00 ;
- jeudi 1er septembre 2022 à la mairie de Coole de 14h00 à 17h00 ;
- mercredi 7 septembre 2022 à la mairie de Soudé de 9h00 à 12h00 ;
- lundi 19 septembre 2022 à la mairie de Coole de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 23 septembre 2022 à la mairie de Soudé de 14h00 à 17h00.

Pour se rendre en Mairie, le port du masque est conseillé et il est préconisé d'apporter son propre stylo. Toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid 19 seront mises en œuvre par la commune. Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Soudé, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.mame.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Mame - service environnement ou en mairie de Soudé et en mairie de Coole et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Mame (www.mame.gouv.fr) pendant un an. Le Préfet de la Mame est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Xavier DE LA ROCHEFOUCAULD, responsable du dossier, par mail à kdeveloppement@anavelloz.com ou par voie postale, à la société SARL Parc éolien de la Sainte Croix, 3 rue de l'Arrière - 75015 PARIS. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse « dtd-seep@ccpe@mame.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51 - Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne le 26 juillet 2022
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de cellule
signé
Vincent ROGER



TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

- ! Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- ! 100% gratuit
- ! Alertes par email

Libération

B.P. 713 - 10003 TROYES CEDEX - Tél. 03.25.71.75.75

Édité par la S.A.S. L'Est éclair
Locataire gérant de la Société d'édition et de publicité "LIBÉRATION"
Espace Régley - 1 bd, Charles-Baltet - 10000 Troyes
Imprimé par la SA Société du Journal l'Union
6, rue Gutenberg - 51083 Reims cedex

Président, Directeur de la publication : Daniel PICAULT

Editeur délégué : Nicolas FOSTIER

Actionnaire principal : NEW POLE CAP (NPC)

Abonnements : Libération Champagne - service clients - CS 10549
59023 Lille cedex - Tél. 03 66 890 406

- Tarif abonnement papier pour 12 mois : 485 €
- Prélèvement mensuel : 37,90 € (en moyenne).
- Tarif abonnement numérique 1 an : 219 €

Commission paritaire : n° 0524C86491 - Tirage moyen 5 375

Le groupe opte pour des matériaux respectueux de l'environnement : papier, les encres (sans composés organiques volatils). Il s'engage aussi avec Ecofolio, ce journal pouvant être recyclé.

Provenance du papier : France, Suède
Les papiers utilisés sont certifiés PEFC
Taux de fibres recyclées : supérieur à 50 % et jusqu'à 100 %
La fabrication de ce journal a généré l'émission de 95 g eq CO2



Publier votre
annonce légale :
vous êtes perdus ?

BÉATRICE ET
STÉPHANE VOUS
ACCOMPAGNENT
ET VOUS CONSEILLEN
POUR Y VOIR
PLUS CLAIR

☎ 03 26 50 50 66

💻 legale@union.fr

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Enquêtes publiques



PREFET DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Saint Bon » sur le territoire de la commune de Saint Bon (3 éoliennes et 1 poste de livraison) présentée par la Société EDRP France Holding

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du **jeudi 15 septembre 2022 à 14 heures**, au **samedi 15 octobre 2022 inclus à 17 heures**, par arrêté préfectoral n° 2022-EP-143-IC sur la demande présentée par la société EDRP France Holding, 25 quai Poinard et Lavassor - 75013 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Saint Bon » sur le territoire de la commune de Saint-Bon (3 éoliennes et 1 poste de livraison). Aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Soué et de Coole et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Saint Bon (Place de la mairie - 51310 Saint-Bon), siège de l'enquête publique, ou par voie électronique à l'adresse suivante : dts-seep-icpe@mame.gouv.fr. Gérard CHEVALIER, chargé d'opérations de l'Agence de l'eau Saône-Normandie retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision n° E220006181 du 14 juin 2022 de Monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- Jeudi 15 septembre 2022 à la mairie de Saint-Bon de 14h00 à 17h00 ;
- Mercredi 28 septembre 2022 à la mairie de Saint-Bon de 16h00 à 17h00 ;
- Samedi 15 octobre 2022 à la mairie de Saint-Bon de 14h00 à 17h00.

Pour se rendre en Mairie, le port du masque est conseillé et il est recommandé d'apporter son propre stylo. Toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid 19 seront mises en œuvre par la commune. Le dossier, sous forme, soit dématérialisée, soit papier, sera consultable en mairie de Saint-Bon, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.mame.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - service environnement ou en mairie de Saint-Bon et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.mame.gouv.fr) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Madame Juliette DEGARDIN, responsable du dossier, par mail à juliette.degardin@EDRP.com ou par voie postale, à la société EDRP France Holding, 25 quai Poinard et Lavassor, 75013 PARIS. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse « dts-seep-icpe@mame.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51 - Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule procédures-environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 2 août 2022
Pour le Préfet et par délégation,

Le Chef de cellule
signé Vincent ROGER



PREFET DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Sainte Croix » sur le territoire des communes de Soué et de Coole (11 éoliennes et 3 postes de livraison) présentée par la SARL Parc éolien de la Sainte Croix

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte

du **mardi 23 août 2022 à 9 heures**,

au **vendredi 23 septembre 2022 inclus à 17 heures**, par arrêté préfectoral n° 2022-EP-143-IC sur la demande présentée par la Société Parc éolien de la Sainte Croix, 3 rue de l'Armée - 75015 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Sainte Croix » sur le territoire des communes de Soué et de Coole (11 éoliennes et 3 postes de livraison). Aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Soué et de Coole et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Soué (6 rue de Vitry - 51320 Soué), siège de l'enquête publique, et en mairie de Coole (Rue de la Mairie - 51320 Coole) ou par voie électronique à l'adresse suivante : dts-seep-icpe@mame.gouv.fr. Monsieur Jean-Pierre GÉDON, commandant de Police honoraire, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° E220006261 du 6 juin 2022 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- mardi 23 août 2022 à la mairie de Soué de 9h00 à 12h00 ;
- jeudi 1er septembre 2022 à la mairie de Coole de 14h00 à 17h00 ;
- mercredi 7 septembre 2022 à la mairie de Soué de 9h00 à 12h00 ;
- lundi 19 septembre 2022 à la mairie de Coole de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 23 septembre 2022 à la mairie de Soué de 14h00 à 17h00.

Pour se rendre en Mairie, le port du masque est conseillé et il est recommandé d'apporter son propre stylo. Toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid 19 seront mises en œuvre par la commune. Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Soué, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.mame.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - service environnement ou en mairie de Soué et en mairie de Coole et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.mame.gouv.fr) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Xavier DE LA Sainte Croix, 3 rue de l'Armée - 75015 PARIS. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse « dts-seep-icpe@mame.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51 - Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule procédures-environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne le 26 juillet 2022
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de cellule
signé
Vincent ROGER

Automobile

CYCLE-MOTO

CYCLONOTEUR

10. RECHERCHE TOUTES MOBYLETES, VESPA, SOLEX ET VELOS, bon et mauvais état, faire offre, me déplace. Tél. 06.14.13.78.42

CARAVANING

DIVERS



08. Vends VAN Trafic 3, aménagé camping-car 05/2022, 93,950km, modèle 2017, Grand Confort DCI 95, aucun frais à prévoir, CT OK, état neu, prix 29.950€. Part. tél. 06.13.96.62.29

Emploi

SANTÉ / SOCIAL

51. Cherche personne pro: Dormans, pour assistance Dame âgée semi-valide, à domicile, sur 24h, 2 semaines/mois, repas, entretien maison, expérience et rigueur exigées, emploi déclaré-Particulier tél. 06.70.95.33.95

RECHERCHE D'EMPLOI

X ARTISAN PEINTRE, travaux sur toutes toitures, façades et maisons, anti-mousse et peinture sur toles, fibro, tuiles, façades et murs. Réparations toitures et gouttières. Dévis gratuit. Tél. 06.23.81.61.17

X JARDINIER EFFECTUE TOUS TRAVAUX ; débroussaillage, taille de haies, désherbage et entretien divers. Dévis gratuit. Déclaré. Tél. 06.03.35.29.58

• Recherche pour propriété région de Versailles (78), jardinier gardien, pour entretien général, propriétés dont important potager, travaux entretien courant, garde de 2 chiens et gardiennage propriété, logement fourni 120m² (charges et chauff. compris), salaire en fonction du CV, CDI, envoyer CV + lettre de motivation, Part. mail francois.bureau@orange.fr ou tél 06.16.94.10.06

Immobilier

CHAMPAGNE-ARDENNES

LOCATIONS APPT. STUDIO/TYPE 1

51 Reims Loue studio 20m², rue Croix Saint-Marc, prox. lycée Clémentineau, FAC, IUT, rénové, calme, cuis. éq. frigo, sdd. Charges 44€. Classe énergie : C. tél. : 03.26.70.04.37 Heures Répas.

Vous souhaitez vendre votre **VÉHICULE** entre **PARTICULIERS ?**



Contactez-nous au **0809 102 259** ou déposez votre annonce pa@rosselconseil.fr

Une offre **SUR-MESURE** vous attend
L'union L'Ardennais



À L'ATTENTION DES ACHETEURS PUBLICS

LA DÉMATÉRIALISATION DE VOS MARCHÉS PUBLICS EST DÉSORMAIS OBLIGATOIRE DÈS 40 000 €.



CONSULTEZ-NOUS ! Pour toutes vos questions concernant la publicité de vos marchés publics

Anne-Marie LERARGE, Expert Annonces légales
03 26 50 51 90 - 06 13 43 69 27
alerarge@rosselconseil.fr

Stéphanie SPINELLI, Expert Annonces légales
03 26 50 50 72 - 06 13 43 78 02
spinelli@rosselconseil.fr

Une annonce légale à PUBLIER ?

Une cellule experte et réactive À VOTRE SERVICE



Contactez-nous au **03 26 50 50 66** OU SUR legale@lunion.fr

Union L'Ardennais

Selon l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de La Marne Agricole est fixé pour l'année 2022 à : 0,183 € hors taxe du caractère et selon les forfaits. Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.

PREFECTURE DE L'AUBE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale de renouvellement et d'extension de la carrière de craie à ciel ouvert exploitée par la société MERAT Amendement sur le territoire des communes de VILLENAXE-LA-GRANDE et MONTPOTHIER

Il sera procédé à une enquête publique du 22 août 2022 à 14h00 au 21 septembre 2022 à 16h00 inclus, soit pendant 31 jours, portant sur la demande d'autorisation environnementale de renouvellement et d'extension de la carrière exploitée par la société MERAT Amendement et située aux lieux-dits « Les Ploux de la Mousse », « La Petite Contrée » et « Le fond de Nogent » sur le territoire des communes de VILLENAXE-LA-GRANDE et MONTPOTHIER.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier en matières de VILLENAXE-LA-GRANDE et MONTPOTHIER, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces dernières.

Le dossier comportant, notamment, une étude d'incidence sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de la préfecture de l'Aube à l'adresse suivante : www.aube.gouv.fr > Publications > Aménagement du territoire > Environnement > Développement durable > ICPE Installations classées pour la protection de l'environnement > Enquêtes publiques 2022 > MERAT AMENDEMENT à Villenaxe-la-Grande et Montpothier - Carrière.

- sur un poste informatique à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde - 10000 Troyes, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h30, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.35.66) ou courriel (pref-ep-merat-amendement@aube.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courrier ou par courriel adressé à la préfecture de l'Aube aux adresses postale et électronique susmentionnées.

Le commissaire enquêteur, M. Philippe HANEN, proviseur de lycée retraité, assure ces permanences en matières de VILLENAXE-LA-GRANDE, siège de l'enquête, et MONTPOTHIER, afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public, les :

- Lundi 22 août 2022 de 14h00 à 16h00 - VILLENAXE-LA-GRANDE (ouverture),

- Samedi 3 septembre 2022 de 10h30 à 12h30 - MONTPOTHIER,

- Jeudi 8 septembre 2022 de 14h00 à 16h00 - VILLENAXE-LA-GRANDE,

- Mercredi 21 septembre 2022 de 14h00 à 16h00 - VILLENAXE-LA-GRANDE (clôture).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

- consignées sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition du public en matières de VILLENAXE-LA-GRANDE et MONTPOTHIER aux jours et heures habituels d'ouverture.

- reçus de manière écrite ou orale par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences susmentionnées ;

- adressés à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur :

- soit par courrier au siège de l'enquête à la mairie de VILLENAXE-LA-GRANDE, 1, place Georges-Clemenceau à VILLENAXE-LA-GRANDE (10370) ;

- soit par courrier électronique reçu jusqu'au 21 septembre 2022 à 16h00, à l'adresse mail suivante : pref-ep-merat-amendement@aube.gouv.fr.

La taille des messages électroniques et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à trente-cinq mégaoctets (35 Mo).

Les observations du public et les résultats et communicables aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la préfecture de l'Aube.

Des informations sur ce dossier peuvent être demandées à la société MERAT Amendement, à M. Jean-Pierre MERAT, responsable technique, par téléphone au 03.26.80.50.78 ou au 06.73.67.46.92 ou par courriel à l'adresse ent.merata@orange.fr, à la préfecture de l'Aube par courriel à pref-ep-merat-amendement@aube.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : M. Jean-Pierre MERAT, responsable technique, MERAT Amendement, 10025 Troyes Cedex.

La préfecture de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Aube - pôle de coordination interministérielle et de concertation public - et en matières de VILLENAXE-LA-GRANDE et MONTPOTHIER pendant une durée de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le département de l'Aube et seront téléchargeables pendant une durée d'un an.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de création de la 3ème tranche opérationnelle de la zone d'aménagement concerté de Cernay-les-Reims / Saint-Léonard de la Chambre de commerce et d'Industrie de Marne en Champagne

LE PREFET DE LA MARNE COMMUNIQUE :

Le public est informé qu'en application du code de l'environnement et en exécution de l'arrêté préfectoral du N° 2022-53 du 19 août 2022, il sera procédé du mercredi 7 septembre 2022 au vendredi 7 octobre 2022 inclus à une enquête publique préalable à la création de la 3ème phase opérationnelle de la ZAC de Cernay-les-Reims/Saint-Léonard. En conséquence, un dossier d'enquête sera déposé dans chacune des mairies de :

Cernay-les-Reims (1 République 51420 Cernay-les-Reims) et Saint-Léonard (Grande rue 51500 Saint-Léonard, pendant la semaine du 7 septembre 2022 au 10 octobre 2022 inclus, pour que les habitants et les intéressés, puissent en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture respectifs des mairies de Cernay-les-Reims et Saint-Léonard.

La consultation du dossier d'enquête dématérialisé sera possible sur un poste informatique mis à disposition dans les 2 mairies précitées aux heures d'ouverture et selon les modalités fixées par ces communes.

Le dossier sera également consultable par voie électronique sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne : http://www.marne.gouv.fr/publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique

Les intéressés pourront consigner sur le registre d'enquête qui sera ouvert dans les communes de Cernay-les-Reims et Saint-Léonard leurs observations ou les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : pref-bd-politiques-publiques@marne.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. Les courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête (soit le 8 octobre 2022 à 0 heure) ne seront pas pris en compte.

Les personnes intéressées auront la faculté de faire parvenir leurs observations, par lettre adressée au commissaire enquêteur domicilié aux mairies de :

- Cernay-les-Reims, 1 République 51420 Cernay-les-Reims

- Saint-Léonard, Grande rue 51500 Saint-Léonard, pendant la durée de l'enquête.

M. Jean-Pierre GRANCHON, inspecteur divisionnaire des finances publiques à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il siègera :

- le mercredi 7 septembre 2022 de 10h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête) à la mairie de Cernay-les-Reims

- le mardi 20 septembre 2022 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Saint-Léonard,

- le vendredi 7 octobre 2022 de 16h00 à 18 h00 (clôture de l'enquête) à la mairie de Cernay-les-Reims

pour y recevoir les déclarations des personnes intéressées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux endroits suivants :

- à la préfecture de la Marne - direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial pôle de l'appui territorial (DCPAPT) - 1 rue du Jessaint - CS 50431 - 51 038 Châlons-en-Champagne,

- en mairie de Cernay-les-Reims,

- en mairie de Saint-Léonard.

- sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne.

Pour le préfet et par délégation

La cheffe du pôle de l'appui territorial

Florence Bogniet



PREFET DE LA MARNE

Direction Départementale des Territoires Service Environnement, Eau, Préservation des Ressources

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Sainte Croix » sur le territoire des communes de Soué et de Coole (11 éoliennes et 3 postes de livraison) présentée par la SARL Parc éolien de la Sainte Croix

ENQUETE PUBLIQUE

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du mardi 15 septembre 2022 à 9 heures, au vendredi 23 septembre 2022 inclus à 17 heures, par arrêté préfectoral n° 2022-EP-143-IC sur la demande présentée par la Société EDPR France Holding, 25 quai Panhard et Levasor - 75013 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Sainte Croix » sur le territoire des communes de Soué et de Coole (11 éoliennes et 3 postes de livraison). Aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Soué et de Coole et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant et une étude d'impact relatif à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Soué (6 rue de Vitry - 51320 Soué), siège de l'enquête publique, et en mairie de Coole (Rue de la Bénaire - 51320 Coole) ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seep-icpe@marne.gouv.fr. Monsieur Jean-Pierre Gadon, conseiller de Police honoraire, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° E220000652/51 du 14 juin 2022 de Monsieur le Préfet de la Marne, administrateur de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- mardi 23 août 2022 à la mairie de Soué de 9h00 à 12h00 ;

- jeudi 1er septembre 2022 à la mairie de Coole de 14h00 à 17h00 ;

- mercredi 7 septembre 2022 à la mairie de Soué de 9h00 à 12h00 ;

- lundi 19 septembre 2022 à la mairie de Coole de 9h00 à 12h00 ;

- vendredi 23 septembre 2022 à la mairie de Soué de 14h00 à 17h00.

Pour se rendre en Mairie, le port du masque est conseillé et il est recommandé d'apporter son propre stylo. Toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid 19 seront mises en œuvre par la commune. Le dossier, sous forme, soit dématérialisée, soit papier, sera consultable en mairie de Soué et de Coole, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.marne.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - service environnement ou en mairie de Saint-Bon et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Xavier DE LA ROCHEFOUCAULD, responsable du dossier, par mail à «developpement@anvelibraz.com» ou par voie postale, à la société SARL Parc éolien de la Sainte Croix, 3 rue de l'Arrivée - 75015 PARIS. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse : ddt-seep-icpe@marne.gouv.fr, ou par voie postale à DDT 51 - Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule procédures environnementales - 60 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne le 26 juillet 2022

Pour le Préfet et par délégation,

Le Chef de cellule

signé

Vincent ROGER



PREFET DE LA MARNE

Direction Départementale des Territoires Service Environnement, Eau, Préservation des Ressources

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Saint Bon » sur le territoire de la commune de Saint-Bon (3 éoliennes et 1 poste de livraison) présentée par la Société EDPR France Holding

ENQUETE PUBLIQUE

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du jeudi 15 septembre 2022 à 14 heures, au samedi 10 octobre 2022 inclus à 17 heures, par arrêté préfectoral n° 2022-EP-141-IC sur la demande présentée par la Société EDPR France Holding, 25 quai Panhard et Levasor - 75013 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Saint Bon » sur le territoire de la commune de Saint-Bon (3 éoliennes et 1 poste de livraison). Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Bon et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant et une étude d'impact relatif à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Saint Bon (Place de la mairie - 51310 Saint-Bon), siège de l'enquête publique, ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seep-icpe@marne.gouv.fr. Gérard CHEVALIER, chargé d'opérations de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° E2200006151 du 14 juin 2022 de Monsieur le Préfet de la Marne, administrateur de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- Jeudi 15 septembre 2022 à la mairie de Saint-Bon de 14h00 à 17h00 ;

- Mercredi 28 septembre 2022 à la mairie de Saint-Bon de 15h00 à 17h00 ;

- Samedi 15 octobre 2022 à la mairie de Saint-Bon de 14h00 à 17h00.

Pour se rendre en Mairie, le port du masque est conseillé et il est recommandé d'apporter son propre stylo. Toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid 19 seront mises en œuvre par la commune. Le dossier, sous forme, soit dématérialisée, soit papier, sera consultable en mairie de Saint-Bon, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.marne.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - service environnement ou en mairie de Saint-Bon et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Madame Juliette DEGARDIN, responsable du dossier, par mail à juliette.degardin@ECP.com ou par voie postale, à la société EDPR France Holding, 25 quai Panhard et Levasor, 75013 PARIS. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse : ddt-seep-icpe@marne.gouv.fr, ou par voie postale à DDT 51 - Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule procédures environnementales - 60 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 2 août 2022

Pour le Préfet et par délégation,

Le Chef de cellule

signé

Vincent ROGER

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P. en date à REIMS du 23/06/2022, a été constituée une SASU présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BRAMEPAN
Siège social : 26-28 rue Buiette 51100 REIMS ?
Durée : 99 ans.
Capital : 10 000 €

Objet : création de services, développement, construction, commercialisation, financement, exploitation et maintenance dans le domaine des énergies renouvelables et nouvelles et du développement durable, et notamment identification de projets potentiels de parcs éoliens, d'énergie solaire, de biomasse ou mixtes ; réalisation d'études préliminaires ; obtention des autorisations en vue de l'octroi de concessions à des sociétés à créer pour chaque projet ; simplifier et négocier d'accords avec des consommateurs potentiels ; recherche d'investisseurs et de financements ;

toutes opérations de représentation, vente, achat, location, échanges, consignations, transports de toutes marchandises et matériels, ainsi que toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous brevets, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, y compris les cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés en vertu de la loi n° 105 du 6 août 1965 relative au statut de la SASU.

Président : M. Stéphane TETOT, demeurant 34 Meljoud Road, London, N5 1PT (Royaume-Uni).

Immatriculation : RCS de REIMS.

Pour avis - Le Président

GF DU BOIS DE LA PRAIRIE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er août 2022, il est constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Groupement Forestier
Dénomination : Du Bois de la Prairie
Siège social : 59 rue des Haies - 51160 GERMAINE.
Objet social :
- l'acquisition de forêts ;
- la constitution de massifs forestiers sur les terrains nus qui pourraient être acquis, reçus ou apportés au groupement ;
- l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion des massifs forestiers ainsi acquis ou constitués ainsi que ceux qui pourraient l'être ultérieurement ;
- et, plus généralement, toutes opérations ayant pour objet ou pour but, directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, notamment les acquisitions de terrains boisés ou à boisier, ou biens en dépendant notamment, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère d'objet du groupement et soient conformes à la législation régissant les groupements forestiers.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.
Capital social : 120 000 € divisé en 12 000 parts de 10 €.

Cession de parts sociales : Libre entre associés ; toute autre cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à l'unanimité.

Gérance : Monsieur Fabrice LELONG, demeurant 59 rue des Haies - 51160 GERMAINE, nommé pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : Mme Gisèle CHOPPIN épouse BIDEAU et M. Maxime BIDEAU demeurant ensemble 55 Rue Saint Martin 51300 HUIRON - Classement des parts sociales : Immatriculation de la Société au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis - Le Gérant

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à HUIRON du 22/07/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière et d'investissement sociale ;
MALO - Siège social : 66 Rue Saint Martin, 51300 HUIRON - Objet social :
- l'acquisition, la conservation, la gestion de biens immobiliers ;
- la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction - le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, ...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : Mme Gisèle CHOPPIN épouse BIDEAU et M. Maxime BIDEAU demeurant ensemble 55 Rue Saint Martin 51300 HUIRON - Classement des parts sociales : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentés au moins par deux des parts sociales ; Immatriculation de la Société au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis - La Gérance

ADV Packaging Champagne SASU, SASU au capital variable de 1000 € - Siège social : 89 rue deudettez 51460 Courcelles, 93039298 RCS CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Le 19/07/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. M. Christophe Bédier, 89 rue Deudettez 51460 Courcelles, de son mandat a constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Par décision de l'associé unique du 14 juillet 2022, il a été décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter "MARQUET" à compter de cette même date.

Pour avis - La Gérance.

BK CROISSETTE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €
Siège social : 39 avenue Hoche 51100 REIMS
908055341 RCS REIMS

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associée unique du 03/09/2022 :

L'Associée unique personne morale de la Société par actions simplifiée unipersonnelle CHATEAU dont le siège social est situé 39 Avenue Hoche 51100 REIMS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 907816185 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la dissolution par contusion de patrimoine et sans liquidation de la Société par actions simplifiée unipersonnelle BK CROISSETTE.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société par actions simplifiée unipersonnelle BK CROISSETTE au profit de la Société BK CHATEAU, associée unique personne morale de BK CROISSETTE, sans qu'il ait lieu d'acquisition, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'apposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis du Tribunal compétent, délai accordé par la loi aux créanciers sociaux, les créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient retirées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au Tribunal de commerce de REIMS.

La dissolution de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BK CROISSETTE s'effectuera à l'expiration du délai d'apposition des créanciers.

Mention sera faite au RCS de REIMS. Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS DE REIMS

Pour avis,

MENTION SERA FAITE AU RCS

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Enquêtes publiques



PRÉFET
DE LA MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Sainte Croix » sur le territoire des communes de Soudé et de Coole (11 éoliennes et 3 postes de livraison) présentée par la SARL Parc éolien de la Sainte Croix

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte

du mardi 23 août 2022 à 9 heures,

au vendredi 23 septembre 2022 inclus à 17 heures,

par arrêté préfectoral n° 2022-EP-143-IC sur la demande présentée par la Société Parc éolien de la Sainte Croix, 3 rue de l'Arrivée - 75015 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Sainte Croix » sur le territoire des communes de Soudé et de Coole (11 éoliennes et 3 postes de livraison). Aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Soudé et de Coole et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exécutant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Soudé (6 rue de Vitry - 51320 Soudé), siège de l'enquête publique, et en mairie de Coole (Rue de la Mairie - 51320 Coole) ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seep-icpe@mame.gouv.fr. Monsieur Jean-Pierre Gadon, commandant de Police honoraire, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° E2200005251 du 9 juin 2022 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- mardi 23 août 2022 à la mairie de Soudé de 9h00 à 12h00 ;
- jeudi 1er septembre 2022 à la mairie de Coole de 14h00 à 17h00 ;
- mercredi 7 septembre 2022 à la mairie de Soudé de 9h00 à 12h00 ;
- lundi 19 septembre 2022 à la mairie de Coole de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 23 septembre 2022 à la mairie de Soudé de 14h00 à 17h00.

Pour se rendre en Maire, le port du masque est conseillé et il est préconisé d'apporter son propre stylo. Toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid 19 seront mises en œuvre par la commune. Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Soudé, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.mame.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - service environnement ou en mairie de Soudé et en mairie de Coole et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.mame.gouv.fr) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Xavier DE LA ROCHEFOUCAULD, responsable du dossier, par mail à developpement@anavelbrz.com ou par voie postale, à la société SARL Parc éolien de la Sainte Croix, 3 rue de l'Arrivée - 75015 PARIS. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse « ddt-seep-icpe@mame.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51 - Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne le 26 juillet 2022

Pour le Préfet et par délégation,

Le Chef de cellule

signé
Vincent ROGER

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Vie juridique des sociétés

Créations/Constitutions

NT RIFFARD

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ESTISSAC le 22/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : NT RIFFARD.

Siège : 8 rue Jean Hector 10190 ESTISSAC.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de TROYES.

Capital : 1 000 euros.

Objet : - Laverie automatique en libre-service et toutes activités annexes, connexes et accessoires.

- La production d'énergie photovoltaïque en vue de sa revente.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Nathalie RIFFARD, demeurant 1 rue Jules Froment 10190 ESTISSAC.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de TROYES.

ANNONCES MARCHÉS PUBLICS

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de + 90 000 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEINE ET AUBE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DENOMINATION ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE PASSANT LE MARCHÉ

Communauté de Communes Seine et Aube 11 Rue Delaire 10 170 MERY SUR SEINE

Tél : 03 25 25 25 15 Mail : dps@ccmcsa.fr

MODE DE PASSATION : Procédure adaptée TYPE DE MARCHES : exécution

OBJET DU MARCHÉ :

Marchés de travaux pour l'agrandissement d'un bâtiment tertiaire, Chemin de Crève-

coeur à PLANCY L'ABBAYE.

La visite du site est obligatoire pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 12, 13 et 14 (voir règlement de consultation).

L'entreprise ayant visité le site joindra à son offre une attestation de visite signée du Maître d'ouvrage.

DELAI D'EXECUTION ENVISAGE

Date prévisible de début de réalisation : 4ème trimestre 2022 Durée des travaux : 9 mois

MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER

Le dossier de consultation peut être obtenu sur la plate-forme : <https://www.xmarches.fr>

Nous attirons votre attention sur l'importance de vous identifier.

Pour obtenir le dossier imprimé sur papier, celui-ci est à commander (par courrier électronique ou par téléphone) et à retirer chez le reprographe à l'adresse suivante :

REPRO 3 - 98, rue Paul Doumer - 10 300 SAINTE SAVINE - Tél. : 03.25.79.42.47 - repro.3@wanadoo.fr

Le dossier sera délivré contre un chèque caution qui sera restitué après remise de l'offre par FEITS.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 avant 12 heures

JUSTIFICATIONS - PIECES A PRODUIRE - CRITERES DE SELECTION - INTRODUCTION DES RECOURS

Se référer au règlement de la consultation disponible sur la plate-forme : <https://www.xmarches.fr>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Le présent avis implique un marché public. Paiement : virement à 30 jours. Unité monétaire : euros

Durée de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Renseignements administratifs et technique : voir modalités sur la plate-forme : <https://www.xmarches.fr>

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 23 AOÛT 2022

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Seine et Aube



francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail d'avis de marchés publics
le plus complet du web

Plus de 20.000 appels d'offres en cours

100% gratuit

Alertes par email

L'Est éclair

B.P. 532 - 10081 TROYES CEDEX - Tél. 03.25.71.75.75

Édité par la S.A.S. L'Est éclair

Espace Régley - 1 bd, Charles-Battet - 10000 Troyes

Imprimé par la SA Société du Journal l'Union

6, rue Gutenberg - 51083 Reims cedex

Président, Directeur de la publication : Daniel PICAULT

Editeur délégué : Nicolas FOSTIER

Associé unique : NEW POLE CAP (NPC)

Abonnements : L'Est éclair - service clients - CS 10549

59023 Lille cedex - Tél. 03 66 890 406

• Tarif abonnement papier pour 12 mois : 485 €

Prélèvement mensuel : 37,90 € (en moyenne).

• Tarif abonnement numérique 1 an : 219 €

Commission paritaire : n° 0425CR6412 - Tirage moyen 26 498

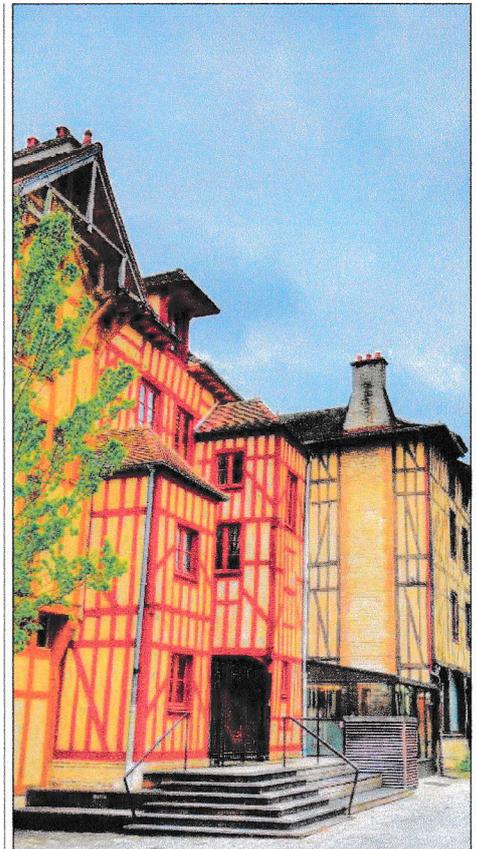
Le groupe opte pour des matériaux respectueux de l'environnement : papier, les encres (sans composés organiques volatils). Il s'engage aussi avec Ecofolio, ce journal pouvant être recyclé.

Provenance du papier : France, Suède

Les papiers utilisés sont certifiés PEFC

Taux de fibres recyclées : supérieur à 50 % et jusqu'à 100 %

La fabrication de ce journal a généré l'émission de 95 g eq CO2



À L'ATTENTION
DES ACHETEURS
PUBLICS !

LA DÉMATÉRIALISATION DE VOS MARCHÉS PUBLICS
EST DÉSORMAIS OBLIGATOIRE DÈS 40 000 €.

Les entreprises doivent impérativement y répondre par voie dématérialisée.



CONSULTEZ-NOUS !

Pour toutes vos questions concernant
la publicité de vos marchés publics

Anne-Marie LELARGE, Expert Annonces légales

03 26 50 51 90 - 06 13 43 69 27

alarge@rosselconseil.fr

Stéphanie SPINELLI, Expert Annonces légales

03 26 50 50 72 - 06 13 43 78 02

sspinelli@rosselconseil.fr

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Enquêtes publiques



**PRÉFET
DE LA MARNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Sainte Croix » sur le territoire des communes de Soudé et de Coole (11 éoliennes et 3 postes de livraison) présentée par la SARL Parc éolien de la Sainte Croix

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte

du **mardi 23 août 2022 à 9 heures,**
au **vendredi 23 septembre 2022 inclus à 17 heures,**

par arrêté préfectoral n° 2022-EP-143-IC sur la demande présentée par la Société Parc éolien de la Sainte Croix, 3 rue de l'Arrivée - 75015 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Sainte Croix » sur le territoire des communes de Soudé et de Coole (11 éoliennes et 3 postes de livraison). Aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Soudé et de Coole et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Soudé (6 rue de Vitry - 51320 Soudé), siège de l'enquête publique, et en mairie de Coole (Rue de la Mairie - 51320 Coole) ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-secp-cpe@mame.gouv.fr. Monsieur Jean-Pierre Gadon, commandant de Police honoraire, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° E2200005251 du 9 juin 2022 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés.

- **mardi 23 août 2022 à la mairie de Soudé de 9h00 à 12h00 ;**
- **jeudi 1er septembre 2022 à la mairie de Coole de 14h00 à 17h00 ;**
- **mercredi 7 septembre 2022 à la mairie de Soudé de 9h00 à 12h00 ;**
- **lundi 19 septembre 2022 à la mairie de Coole de 9h00 à 12h00 ;**
- **vendredi 23 septembre 2022 à la mairie de Soudé de 14h00 à 17h00.**

Pour se rendre en Mairie, le port du masque est conseillé et il est préconisé d'apporter son propre stylo. Toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid 19 seront mises en œuvre par la commune. Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Soudé, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.mame.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - service environnement ou en mairie de Soudé et en mairie de Coole et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.mame.gouv.fr) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Xavier DE LA ROCHEFOUCAULD, responsable du dossier, par mail à developpement@anavelbraz.com ou par voie postale, à la société SARL Parc éolien de la Sainte Croix, 3 rue de l'Arrivée - 75015 PARIS. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse « ddt-secp-cpe@mame.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51 - Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne le 26 juillet 2022
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de cellule
signé
Vincent ROGER



Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

- ! Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- ! 100% gratuit
- ! Alertes par email

Libération

B.P. 713 - 10003 TROYES CEDEX - Tél. 03.25.71.75.75

Édité par la S.A.S. L'Est éclair

Locataire gérant de la Société d'édition et de publication "LIBÉRATION"

Espace Régley - 1 bd, Charles-Baltet - 10000 Troyes

Imprimé par la SA Société du Journal l'Union

6, rue Gutenberg - 51083 Reims cedex

Président, Directeur de la publication : Daniel PICAULT

Editeur délégué : Nicolas FOSTIER

Actionnaire principal : NEW POLE CAP (NPC)

Abonnements : Libération Champagne - service clients - CS 10549

59023 Lille cedex - Tél. 03 66 890 406

• Tarif abonnement papier pour 12 mois : 485 €

Prélèvement mensuel : 37,90 € (en moyenne).

• Tarif abonnement numérique 1 an : 219 €

Commission paritaire : n° 0524C86491 - Tirage moyen 5 375



Le groupe opte pour des matériaux respectueux de l'environnement : papier, les encres (sans composés organiques volatils). Il s'engage aussi avec Ecofolio, ce journal pouvant être recyclé.

Provenance du papier : France, Suède
Les papiers utilisés sont certifiés PEFC
Taux de fibres recyclées : supérieur à 50 % et jusqu'à 100 %
La fabrication de ce journal a généré l'émission de 95 g eq CO2



Collectivités :

Acheteurs publics, et si votre première communication se trouvait dans vos AAPC ?

**VOS ADMINISTRÉS
SONT AUSSI
NOS LECTEURS :
OPTEZ POUR UNE
DIFFUSION LOCALE**

☎ 03 26 50 50 66

📧 legale@lunion.fr